



COMMISSION ROYALE DES MONUMENTS ET DES SITES  
KONINKLIJKE COMMISSIE VOOR MONUMENTEN EN LANDSCHAPPEN

**Commune d'Anderlecht**  
Service de l'Urbanisme  
**Monsieur Geoffrey De Latte**  
Rue Van Lint, 6  
B - 1070 BRUXELLES

V/Réf. : 5617

N/Réf. : GM/AND20309\_697\_PU\_Tarentelle\_15

Annexe : //

Bruxelles, le 30/09/2022

**Objet :** ANDERLECHT. Avenue Tarentelle, 15

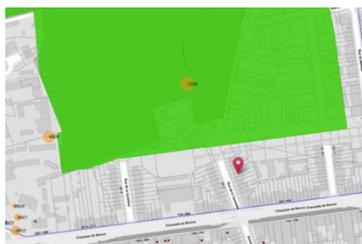
Demande de permis d'urbanisme portant sur l'aménagement d'une rampe de voiture descendant vers la cave afin d'y aménager un garage.

**Avis de la CRMS**

Monsieur,

En réponse à votre courrier du 02/09/2022, nous vous communiquons *l'avis défavorable* formulé par notre Assemblée en sa séance du 28/09/2022.

La demande porte sur un bien situé dans la zone de protection du site classé du Scheutbos. Le projet prévoit d'aménager une rampe de voiture dans la zone de recul descendant depuis la rue vers le sous-sol de la maison qui sera transformé en garage.



Brugis



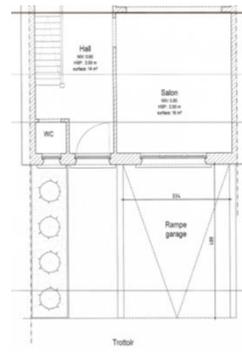
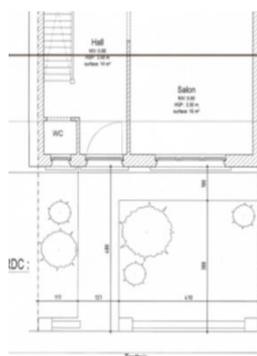
GoogleEarth

Avis CRMS

La CRMS émet un avis défavorable sur la demande.



StreetView



Sit.ex. et projetée – extr. des plans joints au dossier de demande

La Commission ne souscrit pas à la suppression du jardinet existant dans la zone de recul pour l'aménagement d'une pente de garage. La minéralisation quasi complète de la zone de recul - hormis une petite bande de végétation du côté gauche- constituerait un appauvrissement du contexte immédiat du Scheutbos et porterait atteinte aux vues vers et depuis le site classé. Les jardinets, encore présents

dans une bonne partie des zones de recul des maisons qui bordent la rue de la Tarentelle (voir vue aérienne ci-dessus), constituent en effet un élément important du paysage urbain autour du Scheutbos.

La CRMS plaide pour le maintien et la mise en valeur systématiques des jardinets de la zone de recul, tout en favorisant la plantation d'espèces végétales favorables à la biodiversité et compatibles avec la végétation présente dans le site semi-naturel, pour assurer une continuité paysagère à la fois visuelle et écologique.

Elle rappelle également son souhait, déjà formulé dans le cadre d'autres avis relatifs aux abords du Scheutbos, que soit menée une réflexion globale sur la mise en valeur des abords du site classé du Scheutbos.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

  
G. MEYFROOTS  
Secrétaire-adjointe

  
C. FRISQUE  
Président

c.c. : [hlelievre@urban.brussels](mailto:hlelievre@urban.brussels) ; [mkreutz@urban.brussels](mailto:mkreutz@urban.brussels) ; [ndeswaef@urban.brussels](mailto:ndeswaef@urban.brussels) ; [acoppieters@urban.brussels](mailto:acoppieters@urban.brussels) ;  
[kbogaerts@urban.brussels](mailto:kbogaerts@urban.brussels) ; [ahanson@urban.brussels](mailto:ahanson@urban.brussels) ; [urbanisme@anderlecht.brussels](mailto:urbanisme@anderlecht.brussels) ; [gdelatte@anderlecht.brussels](mailto:gdelatte@anderlecht.brussels) ;  
[crms@urban.brussels](mailto:crms@urban.brussels) ; [urban\\_avis.advises@urban.brussels](mailto:urban_avis.advises@urban.brussels)